



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grand Conseil

Contribution des communes à la facture sociale : Proposition alternative de la commission

La commission du Grand Conseil chargée d'étudier les mesures d'accompagnement du budget de l'Etat pour 2002 a étudié le projet du Conseil d'Etat de " rattrapage " par les communes de leur contribution à la facture sociale 2001. Elle propose une solution alternative, selon laquelle la contribution des communes, actuellement fixée à un tiers de la facture totale du canton, passerait progressivement, en trois ans,

à 50 %.

La Commission du Grand Conseil chargée d'examiner l'exposé des motifs et projet de décret sur les mesures d'accompagnement du budget a tenu sa 2e séance mardi après-midi, 23 octobre. Elle avait à étudier en particulier le projet du Conseil d'Etat visant à établir un nouveau mode de paiement de la part des communes à la facture sociale du canton, et prévoyant que les communes versent en 2002 et 2003 une contribution exceptionnelle visant à " rattraper " le paiement de la facture sociale 2001, soit 121 millions par année.

Après discussion, la commission a adopté une motion d'ordre invitant le Conseil d'Etat à étudier une proposition alternative, visant à répartir la facture sociale de la manière suivante :

- la première année, à hauteur de 40 % pour les communes et 60 % pour l'Etat,
- la deuxième année, à hauteur de 45 % pour les communes et 55 % pour l'Etat,
- la troisième année, à hauteur de 50 % pour les communes et 50 % pour l'Etat.

La commission souhaiterait en outre que la charge de la facture sociale soit répartie entre les communes selon les critères actuels.

Le Conseil d'Etat est invité à étudier les répercussions financières de cette proposition.

Dans l'attente de cette étude, la commission a suspendu ses travaux.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 octobre 2001

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

Michel Mouquin, député, président de la commission, 021/ 881 20 86